

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC476

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

« Chapitre ...

« L'adaptation de l'éducation nationale aux réalités humaines

« Article ...

« Dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la rénovation des bâtiments dédiés à l'enseignement public en situation d'insalubrité, inadaptés au climat et au nombre d'élèves dans les établissements scolaires situés dans les départements et les territoires d'outre-Mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son rapport du 6 Juillet 2017 portant sur l'effectivité du droit à l'éducation en Outre-Mer, la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) parle "d'infrastructures scolaires insuffisantes, souvent délabrées, et mal réparties". La CNCDH signale que "en l'absence d'une politique de rattrapage d'envergure, l'inadéquation entre les possibilités d'accueil et le nombre d'enfants d'âge scolaire pourrait conduire à un accroissement de la non-scolarisation.". Concernant l'insalubrité, on peut par exemple parler d'écoles primaires à Saint-Denis, Saint-Benoît ou encore Saint-Louis à La Réunion, qui ont été infestées par des rats durant l'année scolaire 2017-2018. Au regard du vecteur d'infection important représenté par les rats et leurs déjections, il paraît urgent d'entretenir les établissements scolaires de façon à éviter de mettre en danger les élèves qui fréquentent ces classes. Certaines écoles, dans cette situation, ont même dû fermer le temps d'avoir le droit à une désinfection et une dératisation. De façon moins anecdotique, les conditions météorologiques à La Réunion et l'absence de calendrier climatique sont de nature à créer une situation intenable : les classes sont toutes très peu dotées en climatiseurs ou en ventilateurs. Ainsi, les professeurs se retrouvent à faire cours dans des

salles de classes dans lesquelles il fait souvent jusqu'à 40°C pendant de nombreux jours ! En terme d'infrastructures, à Saint-Laurent du Maroni (50.000 habitants), en Guyane, il n'y a pas de cantine scolaire pour les établissements du premier degré et une seule cantine pour les 5 collèges et les 3 lycées. Autre exemple, on nous signale un lycée, toujours en Guyane, dont l'infrastructure est prévue pour recevoir 700 élèves et qui en reçoit actuellement 1 500 cette année.